

Organisation générale des enseignements - Piscine de St Symphorien d'Ozon - 2011

LE FONCTIONNEMENT

Calendrier de la Période – Planning Cf. document déjà envoyé par Mme MARTINEZ

Les classes iront à la piscine du **Lundi 23/05 au jeudi 30/06/2011**.

7 classes de l'école du Parc, 5 classes de l'école des Marais, 5 classes de l'école St Claude la Colombière vont fréquenter la piscine cette année.

Au niveau des répartitions :

	CP	CP/CE1	CE1	CE1/CE2	CE2	CE2/CM1	CM1/CM2	CM2
Le Parc	Mme Veracruz	Mme Kouidri	Mme Girard	Mme Torillec		Mme Pepin	Mme Grenier	Mme Lucarelli
Les Marais	Mme Carron		Mme Jardin		Mme Gibert		M. Boudet	Mme Arma
St Claude	Mme Rosain		Mme Martinez		Mme Kaltemmarie		Mlle Branco	M. Chauvet
Total	3	1	3	1	2	1	3	3

Les classes vivront 1, 2, 3 ou 4 séances par semaine le matin ou l'après-midi.

Le nombre de séances prévu est CP/11 ou 12 – CE1/12 – CE2/12 – CM1/8 – CM2/8.

Les horaires des séances correspondent au **temps passé dans l'eau, soit 40 minutes**.

Matin : Plage 1 de **9 h 50 à 10 h 30** – Plage 2 de **10 h 30 à 11 h 10**

Après-midi : Plage 1 de **14 h 00 à 14 h 40**, Plage 2 de **14 h 40 à 15 h 20**, Plage 3 de **15 h 20 à 16 h 00**.

Il est primordial que tous les personnels, enseignants et maître-nageur, respectent ces horaires pour le bon déroulement de l'activité aquatique. Pour commencer à l'heure au bord du bassin, il est bon d'arriver 10 à 15 minutes avant le début de la séance.

Pour les écoles du Parc et de St-Claude la Colombière, si le déplacement en car se fait avec une autre classe, de l'autre établissement, **en cas de problème ou de retard**, penser à prévenir immédiatement la classe qui attend.

Organisation du bassin

Le bassin est partagé dans le sens de la longueur et aménagé selon le plan joint à ce bilan.

Pour le cycle 3, le bassin est partagé dans le sens de la largeur et aménagé selon l'activité mise en œuvre.

La première séance est toujours vécue comme un peu plus courte dans l'eau, car elle nécessite la présentation de toutes les règles de fonctionnement et de sécurité.

En cas d'alerte pollution

Un relais est fait par l'IEN dans les écoles. Un appel téléphonique transmettra alors les informations aux enseignants concernés.

En cas de mauvais temps

Les élèves risquent de ne pas vivre l'unité d'enseignement dans son intégralité. Ce problème reste entier car une autre période d'enseignement est difficilement envisageable (en septembre/octobre de l'année scolaire par exemple) supposerait le recrutement d'intervenants vacataires sur deux périodes distinctes de l'année et donc un coût non négligeable pour la municipalité...

Organisation de la classe

Chaque classe bénéficie de l'aide d'un maître-nageur ou de l'ETAPS.

La notion de classe disparaît au bénéfice du groupe.

L'enseignant et le maître-nageur sont conjointement présents sur le dispositif.

L'enseignant sera en tenue adaptée au bord du bassin (short et tee-shirt ou maillot de bain).

L'enseignant peut être dans l'eau s'il le juge nécessaire. Cependant la gestion du groupe et la vigilance sont plus aisées lorsque l'enseignant se trouve au bord du bassin.

Les groupes sont constitués en concertation et au regard des résultats des évaluations diagnostiques.

La liste des élèves de chaque groupe est notée, elle est corrigée quand il y a modification.

Le maître-nageur, dédié à la surveillance, est habituellement installé sur la chaise haute. Il peut se déplacer sur les espaces, pendant la séance, s'il le juge nécessaire (Cf. Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours).

Organisation générale des enseignements - Piscine de St Symphorien d'Ozon - 2011

Encadrement

→ Les **échanges de service** entre enseignants sont possibles, ainsi que la prise en charge d'une partie des élèves d'un collègue, dans la mesure où les normes d'encadrement sont respectées.

Cet échange devra faire l'objet d'un écrit qui sera validé par l'IEN, Mme GILLET.

→ Les **AVS et EVS**, dédiés à un seul élève, le suivent au bord du bassin et ne sont pas comptabilisés dans le taux d'encadrement. Ils n'ont pas besoin de passer d'agrément. L'agrément est accordé de fait, lors de leur recrutement. Un engagement écrit est complété et envoyé à l'IEN.

Concernant l'utilisation des locaux et les vestiaires

Les locaux de la piscine

Ils ont une capacité d'accueil de 2 classes simultanées.

Des photos ont été réalisées en début de module et sont mises en lien sur le **site de la circonscription**.

<http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/rhone/mions>

- Les bassins sont au nombre de deux. Le petit bassin n'est pas utilisé car il offre une surface plus petite et surtout nécessiterait l'embauche d'un maître-nageur supplémentaire.
- Vestiaires : au nombre de deux. Un vestiaire filles, un vestiaire garçons.
- Locaux de l'entrée

→ Tous les enseignants, connaissent la difficulté d'utilisation des vestiaires. 4 classes se croisent dans deux vestiaires.

→ Dans les vestiaires, veiller à n'utiliser qu'**un seul mur** en réservant l'usage du mur d'à côté à la classe suivante.

→ Demander aux parents d'élèves de marquer vêtements et chaussures difficilement reconnaissables parmi d'autres une fois dans le vestiaire...

→ Penser à faire mettre les chaussettes dans les chaussures, à plier les vêtements dans les sacs.

→ **Penser à maintenir la vigilance dans les vestiaires en n'y laissant jamais les élèves seuls**. La présence d'un adulte y est toujours indispensable.

LES TEXTES DE CADRAGE

La CIRCULAIRE N° 2004-139 du 13-7-2004

Elle mentionne le **Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) et la sécurité (MAÎTRE-NAGEUR)**. La sécurité doit être active et permanente cela renvoie aux conditions externes de surveillance (sécurité passive) et une éducation à la sécurité (sécurité active) doit être menée :

A - La surveillance Le cadre général de la surveillance des établissements de bains est défini par le plan d'organisation de sécurité et de secours (POSS) prévu par l'arrêté du 16 juin 1998.

Dans le cadre scolaire, dans le premier et dans le second degré, cette surveillance est obligatoire pendant toute la durée de la présence des classes dans le bassin et sur les plages. Elle est assurée par du personnel titulaire d'un des diplômes conférant le titre de maître nageur sauveteur (diplôme d'État de MNS, brevet d'État d'éducateur sportif des activités de la natation) ou par un personnel territorial des APS, qui, dans le cadre de son statut, est qualifié pour surveiller les établissements de bains. Ce personnel est exclusivement affecté à cette tâche et, par conséquent, ne peut simultanément remplir une mission d'enseignement.

Dans le premier degré et jusqu'à 3 classes évoluant dans le même bassin, une personne chargée de la surveillance sera nécessaire au bord du bassin ; au-delà de 3 classes, deux personnes seront nécessaires, y compris en cas d'utilisation d'un système informatisé de surveillance.

Dans le second degré et compte tenu de la qualification des professeurs d'éducation physique et sportive en matière de sauvetage, cette tâche de surveillance des scolaires pourra être assurée par une seule personne, exclusivement affectée à cette tâche, quel que soit le nombre de classes présentes dans le bassin.

Ces dispositions sont également applicables aux séances d'entraînement effectuées dans le cadre de l'association sportive de l'établissement.

B - La sécurité est active et permanente

La sécurité ne tient pas uniquement aux conditions externes de surveillance. Si elles sont indispensables, celles-ci ne suffisent pas pour engager sous une forme active l'éducation à la sécurité. Aussi les enseignants veilleront à mettre en place des procédures de travail propres à limiter les risques et à en faire prendre conscience aux élèves, notamment à travers :

- les modalités de travail, associant le plus souvent deux élèves afin que chacun porte attention à son partenaire ;
- le balisage des espaces de travail de chaque groupe ;
- les entrées et les sorties ordonnées du bassin ;

Organisation générale des enseignements - Piscine de St Symphorien d'Ozon - 2011

- le déplacement sur les plages et dans les espaces de circulation.

Toutes les formes d'organisation doivent respecter la même exigence de sécurité avec une vigilance renforcée pour les modifications de tâche qui constituent un facteur potentiel d'accident. C'est ainsi que des activités de réinvestissement, généralement organisées en fin de séance, nécessitent un niveau accru d'attention.

De plus, le comptage régulier des élèves ainsi que les signes éventuels de fatigue feront l'objet d'une attention toute particulière de la part de l'enseignant responsable du groupe.

- Fixe la surface minimale par élève

B - Surface utile et fréquentation du bassin

Pendant toute la durée des premiers apprentissages, l'occupation du bassin doit être calculée à raison de 5 m² de plan d'eau par élève présent dans l'eau.

- Fixe le taux d'encadrement et différencie personnel de surveillance et d'enseignement

1) **Dans le premier degré**, l'encadrement est assuré par l'enseignant de la classe ou, à défaut l'enseignant qui, dans le cadre de l'organisation du service, assure l'encadrement des séances de natation.

2) L'encadrement est également assuré par des professionnels qualifiés au regard de l'article L. 363-1 du code de l'éducation, chargés de l'enseignement des activités physiques et sportives,

IV - Les conditions matérielles

A - Température et confort

La sensation de confort thermique pour les participants aux activités d'enseignement est essentielle au bon déroulement des activités d'enseignement. Elle sera systématiquement recherchée en agissant sur la température, l'humidité ambiante et la ventilation afin de prendre en compte les différentes situations et les différents publics.

Pour les classes de l'école primaire, cette sensation correspond généralement à une température de l'eau de 27° C et à une température de l'air de 24 à 27° C.

Pour les piscines découvertes, la température de l'eau est généralement inférieure de quelques degrés à celle des bassins couverts. Elle ne sera en aucun cas inférieure à 25° C afin de respecter au mieux cette sensation de confort thermique.

Attention cette circulaire a été modifiée :

■ **La circulaire n° 2004-139 du 13 juillet 2004** relative à l'enseignement de la natation dans les établissements scolaires du premier et du second degré, publiée au **B.O. n° 32 du 9 septembre 2004** est **modifiée** comme suit :

IV - Les conditions matérielles

A - Température et confort : La dernière phrase du dernier paragraphe est supprimée.

~~Elle ne sera en aucun cas inférieure à 25° C afin de respecter au mieux cette sensation de confort thermique.~~

Un courrier a été envoyé aux écoles à ce propos.

Le POSS - Plan d'organisation de la surveillance et de secours relatif au plan d'organisation de la surveillance et des secours dans les établissements de natation et d'activités aquatiques d'accès payant - **J.O. Numéro 176 du 1er Août 1998 Page 11801** - Ministère de l'intérieur

Art. 4. - Le plan d'organisation de la surveillance et des secours peut prévoir l'organisation par l'exploitant d'exercices périodiques de simulation de la phase d'alarme, permettant l'entraînement des personnels aux opérations de recherche et de sauvetage.

Art. 5. - Le plan d'organisation de la surveillance et des secours, partie intégrante de la déclaration mentionnée au décret du 3 septembre 1993 susvisé, **doit être obligatoirement connu de tous les personnels permanents ou occasionnels de l'établissement.** L'exploitant doit s'assurer que ces personnels sont en mesure de mettre en application le dit plan.

La circulaire départementale du 15/10/2008 sur les projets piscine 2008/2012

↳ **Le cadre de référence du projet et les choix pédagogiques mis en œuvre :**

- Le cadre de référence de l'enseignement de la natation : la présentation de la piscine et du POSS.

- Les choix pédagogiques fondateurs : un enseignement de compétences, des APSA supports aux apprentissages, une liaison vécu aquatique/activités langagières et compétences du socle dans chaque situation d'apprentissage, un fonctionnement en groupe-classe, une démarche s'appuyant sur les contenus d'enseignement de la natation (RMA, MVSA) et les activités physiques et sportives aquatiques, avant, pendant et après la séance, **3 modules pour le cycle 2 (12 à 15 séances), des modules pour le cycle 3 (12 à 15 séances) CM2 d'abord, puis CM1, puis CE2, compétences attendues en fin de cycle comme exigences minimales... (tous les élèves de CM2...)** lorsque l'accueil est possible, l'accent mis sur le chapitre **Sécurité** (passive et active), les visites de maîtres-nageurs et le PARTENARIAT à favoriser.

↳ **Une réunion de rentrée** pour tous les enseignants allant à la piscine, mise au **plan des animations pédagogiques.**

Organisation générale des enseignements - Piscine de St Symphorien d'Ozon - 2011

↳ Le Cahier du Nageur et les TICE à favoriser.

La circulaire départementale du 15 novembre 2010 précise que les professeurs des écoles stagiaires ou remplaçants doivent avoir enseigné 4 jours effectifs avant d'accompagner la classe à la piscine.

L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE

La démarche d'enseignement

- Une programmation sur le cycle, sur l'école.
- Un module structuré en 4 phases : découverte, référence, apprentissage, entraînement et bilan réinvestissement.
- En articulant des compétences propres et des compétences contributives au socle à caractère transversal autour d'activités physiques support.
- Des tâches organisées.
- Un travail sur l'évaluation en lien :
 - avec les tâches : écart au but et critère de réussite (cycle 1), mise en relation entre manière de faire et réussite, (cycle 2, cycle 3), identifier des voies de progrès ;
 - avec les phases du module : faire plus, faire mieux et faire autrement.
- Un travail avant, pendant et après, toujours dans le but d'assurer la continuité et la progressivité des apprentissages.

AU CP et AU CE1

Les programmes - B.O. HS N° 3 du 18 juin 2008

Cycle des apprentissages fondamentaux - Programme du CP et du CE1 - page 13

L'éducation physique et sportive occupe une place importante dans les activités scolaires de ce cycle.

Tous les enseignements contribuent à l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences.

Les projets de chaque école prévoient les modalités d'articulation entre écoles maternelle et élémentaire.

Au CP et au CE1, on trouve deux compétences :

- « Adapter ses déplacements à différents types d'environnements » : activités aquatiques et nautiques (s'immerger, se déplacer sous l'eau, se laisser flotter) ;
- « Réaliser une performance mesurée » : Natation, se déplacer sur une quinzaine de mètres.

Tous les enseignements contribuent à l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences.

Socle commun – Premier palier – Compétences attendues à la fin du CE1- Décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006

Compétence 1 - Maîtrise de la langue française

- « - s'exprimer clairement en utilisant un vocabulaire approprié,
- écrire de manière autonome un texte de 5 à 10 lignes. »

Compétence 3 - Les principaux éléments mathématiques et la culture scientifique et technologique

- « - situer un objet par rapport à soi ou à un autre objet, donner sa position et décrire son déplacement,
- appliquer des règles élémentaires de sécurité pour prévenir les risques d'accidents. »

Compétence 6 - Les compétences sociales et civiques

- « - respecter les autres et les règles de vie collective,
- appliquer les codes de politesse dans ses relations avec ses camarades, avec les adultes à l'école et hors de l'école,
- participer en classe à un échange verbal en respectant les règles de la communication,
- appeler les secours ; aller chercher de l'aide auprès d'un adulte. »

Compétence 7 - L'autonomie et l'initiative

- « - travailler en groupe, s'engager dans un projet,
- maîtriser quelques conduites motrices,
- appliquer des règles élémentaires d'hygiène.»

Organisation des apprentissages

- **Moteurs** : des entrées, des déplacements, des immersions au travers de **La Pieuvre**.
- **Sociaux** : du domaine des compétences sociales et civiques / vivre ensemble, devenir élève.
- **Cognitifs** : du domaine de l'autonomie et de l'initiative, de la mise en projet, de la tâche.

Afin de permettre à chaque élève d'optimiser ses apprentissages et de manière à développer son autonomie, il est impératif que les trois temps d'apprentissage soient respectés : l'avant, le pendant et l'après.

Organisation générale des enseignements - Piscine de St Symphorien d'Ozon - 2011

1) L'avant : c'est un temps de travail en classe préparatoire à l'activité. Il doit permettre à l'élève de connaître le dispositif mis en place à la piscine, de se mettre en projet, de prendre connaissance des fiches de travail, des critères de réussite.

2) Le pendant : c'est le temps de l'activité motrice.

3) L'après : c'est le temps de l'exploitation du vécu, bilan des réussites, repérage des difficultés, mise en projet pour la prochaine séance.

Le cahier du nageur (cahier de traces) est un outil indispensable à l'élève pour se mettre en projet et pour y consigner ses difficultés, ses réussites, ses émotions, ses perspectives

Organisation pratique

Au CP, deux séances de découverte du bassin et du dispositif. Au CE1, la phase de découverte peut être raccourcie à une seule séance.

Ensuite, 8/9 séances d'apprentissage/structuration à partir des exercices d'entraînement proposés par la Pieuvre.

En séance 12, une séance d'évaluation sous forme de parcours/projet et une possibilité de réinvestissement dans un grand jeu.

Au CP, la classe est partagée en deux groupes avec chacun **un adulte référent**. Les élèves de CP fonctionnent en **binôme**. L'adulte, enseignant, MAÎTRE-NAGEUR ou ETAPS collectera les réussites des élèves ou validera les items. Les élèves font tous les exercices d'entraînement selon l'ordre établi. Ils doivent réaliser l'ITEM 3 fois.

Au CE1, les élèves fonctionneront en **groupes de 3 ou 4** à constituer au bout d'une ou deux séances.

Ce dispositif est présenté en classe et doit permettre aux élèves de construire leur projet, de valider leurs réussites.

Cf. démarche présentée dans projet papier.

Différenciation entre CP et CE1

Des tentacules 1 à 3, les élèves s'exercent sur les items remarquables.

A partir du tentacule 4, tous les exercices se font sous le contrôle d'un adulte.

Après les deux premières séances, faire passer en **tentacule 3** les élèves qui **sautent seuls** dans la piscine.

Pour l'**item de déplacement du 2^{ème} tentacule**, demander aux élèves d'**emprunter le mur** pour aller à la ligne d'eau.

Au **tentacule 3**, le passage dans le **cerceau** prévu en **immersion se fait à 1 mètre de profondeur**.

Au CE1, deux possibilités pour l'évaluation :

- l'enfant choisit à la piscine l'immersion, l'entrée et le déplacement les plus difficiles qu'il peut réussir ;
- ou choisit en classe un parcours constitué d'une entrée, un déplacement, une immersion.

Faire travailler plus l'**immersion par quelques exercices imposés**, notamment la remontée passive à proposer sur plusieurs séances, et à contrôler un par un de préférence.

Tous les tirages photocopies sont effectués par l'ETAPS, Mme MARTINEZ.

Outils à disposition

- **Projet papier** déjà dans chaque école.
- **Traces fiches pour le cahier du nageur.**
- **Pieuvre et ses 7 tentacules. Au-delà, le dauphin, la baleine.**
- **Grille de suivi** reprenant les items remarquables en déplacement, immersion et entrée. L'utilisation sur la grille d'un codage au stylo de couleur, différent à chaque séance, permet de visualiser aisément les progrès ou difficultés des élèves.
- **Fiche test à compléter.**

AU CE2, CM1 ET CM2

Les programmes - B.O. HS N° 3 du 18 juin 2008

Cycle des approfondissements - Programme du CE2, du CM1 et du CM2 - page 18

La pratique des activités est organisée sur les trois années du cycle.

- « Réaliser une performance mesurée (en distance, en temps) », natation : se déplacer sur une trentaine de mètres.
- « Adapter ses déplacements à différents types d'environnement », activités aquatiques et nautiques : plonger, s'immerger, se déplacer.
- « Coopérer ou s'opposer individuellement et collectivement », jeux sportifs collectifs (type HB, BB, FB, rugby, VB...) : coopérer avec ses partenaires pour affronter collectivement des adversaires, en respectant des règles, en assurant des rôles différents (attaquant, défenseur, arbitre).

Organisation générale des enseignements - Piscine de St Symphorien d'Ozon - 2011

Socle commun – Deuxième palier – Compétences attendues à la fin du CM2 - Décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006

Compétence 1 – La maîtrise de la langue française

« - s'exprimer à l'oral comme à l'écrit en utilisant un vocabulaire approprié et précis ».

Compétence 6 - Les compétences sociales et civiques

« - respecter les règles de vie collective notamment dans les pratiques sportives
- coopérer avec un ou plusieurs camarades ;
- faire quelques gestes de premier secours. »

Compétence 7 : l'autonomie et l'initiative

« - Réaliser une performance mesurée dans les activités athlétiques et en natation. »

Organisation des apprentissages

CE2, Natation sportive, 12 séances

A partir de la 7^{ème} séance, un travail d'endurance **systématique** sera réalisé à **chaque début de séance** durant **5 minutes**. Le travail individuel est **supprimé**, il devient **dirigé**, avec des exercices **répétés**.

Le choix des exercices est sous la responsabilité du **MAÎTRE-NAGEUR** ou de l'enseignant. Le choix a été fait **d'axer le travail sur la respiration par des exercices répétés**. Le travail sur un enchaînement est **maintenu**. Le **passage d'un test** de fin de module est prévu.

CM1, Natation synchronisée, 8 séances

La première séance est changée : elle devient une séance d'**évaluation diagnostique** selon des critères listés sur une fiche donnée en ressource aux classes. Une **fiche-trace** à compléter permettant aux élèves de garder des traces de leurs productions a été proposée. Une **fiche-ressource** proposant différentes **entrées, figures, déplacements ou formations complète le projet papier**.

CM2, jeux collectifs et sauvetage, 8 séances

Au cycle 3, chaque classe bénéficie d'une **séance supplémentaire** consacrée à la **rencontre fixée** sur le planning : **au CE2, natation sportive et jeux ; au CM1, spectacle ; au CM2, rencontre de water-polo**.

La mise en œuvre de ces UE, suppose toujours un travail hors de la piscine, en classe, avant et après chaque séance concernant :

- la mise au point d'un certain nombre de règles à suivre pour un fonctionnement optimal (règles de sécurité à la piscine et propres à l'activité aquatique en question) ;
- une préparation à sec des enchaînements en musique à vivre à la piscine doit être envisagé au CM1 en natation synchronisée, ayant pour but de produire des déplacements, des immersions et des postures ;
- une information sur le contenu de la séance à vivre a priori ;
- une validation du vécu de chaque séance sur un document individuel participant à la constitution de traces (cahier d'EPS).

Outils à disposition (Cf. projets papiers reliés remis à chaque enseignant).

Au CE2

- **Film crawl et dos, haut niveau** (Proposer des films vidéo).
- **Fiche test**.
- **Fiche de suivi** du travail d'endurance.
- A partir de la séance 6, un **projet d'amélioration** conjoint enseignant/élève d'apprentissage du crawl.
- **Progression de séances**.
- **Test d'auto-évaluation** en classe : test crawl.
- **Test de fin de module**.

Au CM1

- **Film d'apprentissage et de haut niveau en natation synchronisée** (une vidéo de U-Tube sur la prestation de l'équipe féminine russe au JO est intéressante à lire avec les élèves) – un DVD des productions réalisées à la piscine de Villette de Vienne sera bientôt à disposition).
- **Progression de séances**.
- Des **référents culturels** (une dizaine de fiches).
- **Fiche-trace**.
- **Fiche-ressource**.

Au CM2 – Water-polo

- **Fiche match d'évaluation**.
- **Progression de séances**.

Organisation générale des enseignements - Piscine de St Symphorien d'Ozon - 2011

- Des fiches-traces pour l'élève des exercices vécus en déplacement, passes et tirs.
- Règles du water-polo.
- Proposition d'unité d'enseignement en 6 séances.
- Copie d'un article revue EPS.
- D'autres ressources peuvent m'être sollicitées.

Au CM2 – Sauvetage

Ressources formulées par la circonscription de Vienne et la piscine de Villette de Vienne en Isère

- **Progression de séances.**
- **Des situations.**
- **Grille d'évaluation**

Ressource IA de la Loire – Equipe EPS

- **5 Situations de découverte / d'entrée** avec fiche-élève et fiche-évaluation.
- **Situation de référence initiale.**
- **8 Situations d'apprentissage.**
- **Situation de référence finale** avec fiche-élève et fiche-évaluation.

Conseils Water-polo

- Veiller à l'**alternance des groupes** dans la mise en situation pour aménager des temps de repos réguliers.
- Toujours **regarder** le porteur de balle.
- Ne pas hésiter à faire utiliser **ceintures et frites**.
- Se doter de **bonnets tissés** de deux couleurs différentes, à faire acquérir par l'école, pour permettre d'identifier les joueurs des équipes.
- **Utiliser planche ou flotteur de couleur pour indiquer à quelle équipe va le ballon pour la remise en jeu.**
- Privilégier des appels de balle à main levée.

Conseils natation synchronisée

- Une collègue a précisé que la **mise en œuvre d'une UE Natation synchronisée sans musique est envisageable.**
- Un gros travail est à prévoir pour le **montage de la chorégraphie**. Il doit se réaliser **au sec** à l'école. Ne pas oublier d'envisager entrées et sorties de bassin.
- **Privilégier, à la piscine, l'apport de données techniques pour la motricité spécifique et l'aménagement de temps d'essai de la chorégraphie.**
- Les élèves vont rapidement apprendre à se regarder et à répondre à un signal identifié.

Suivi du projet

Je visiterai les classes à la piscine aux dates suivantes :

- Vendredi 13 mai 2011
- Jeudi 19 mai 2011
- Lundi 30 mai 2011
- Mardi 7 juin 2011

Ne pas hésiter à communiquer aux intervenants de l'équipe de la piscine ou moi-même toute remarque concernant la mise en œuvre du projet.